




SAINT-AVÉ

Ville de **Saint-Avé**

PROJET PEDAGOGIQUE
LOISIRS ADOS



2017-2018

SOMMAIRE

METTRE EN PLACE UN ACCUEIL ADAPTE AUX ADOLESCENTS	4
1. VIE QUOTIDIENNE	4
2. RESPECTER LE RYTHME ET LES PARTICULARITES DES ADOLESCENTS	4
LOISIRS ADOS (PLANNING D'ACTIVITES A LA DEMI-JOURNEE OU A LA JOURNEE) :	4
L'ORGANISATION D'UNE JOURNEE TYPE	4
SEJOURS (LOISIRS ADOS) :	5
L'ORGANISATION D'UNE JOURNEE TYPE EN SEJOUR	5
ADAPTATION DU RYTHME ET DES ACTIVITES AU PUBLIC ADOLESCENT	5
3. CREER UN CLIMAT SECURISANT POUR L'ADOLESCENT.	6
SECURITE PHYSIQUE DES ADOS	6
SECURITE PSYCHOLOGIQUE DES ADOS	6
4. OBJECTIFS PEDAGOGIQUE ET MOYENS.	6
FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DE L'AUTONOMIE	6
FAVORISER LA DECOUVERTE DE L'ENVIRONNEMENT DIFFERENT DU CADRE DE VIE HABITUEL	7
FAVORISER LA CREATIVITE ET L'IMAGINAIRE DES ADOLESCENTS	7
FAVORISER LE TRAVAIL D'EQUIPE	8
1. PERMETTRE LA COMMUNICATION ET L'ECHANGE ENTRE LES DIFFERENTS GROUPES.	8
LOISIRS ADOS ET SEJOURS COMMUNAUX :	8
SEJOURS ET ACTIVITES INTERCOMMUNAUX :	8
2. AGIR DE MANIERE COHERENTE AU SEIN DE L'EQUIPE.	8
3. ROLE DE L'ANIMATEUR	8
FAVORISER LES RELATIONS PARENTS-ANIMATEURS	9
1. IMPLIQUER LES PARENTS DANS LA VIE DE L'ALSH	9
SEJOURS A GUIDEL	9
DESCRIPTION DU SEJOUR	9
NOMBRE D'ENFANTS	9
LE PUBLIC	9
ENCADREMENT	9
PERIODE	10
ACTIVITES	10

Loisirs Ados est organisé par la mairie de Saint-Avé. Il est rattaché au service jeunesse de la commune, qui a pour rôle la coordination de l'ensemble des dispositifs municipaux liés à la jeunesse. Les dispositifs de la commune sont :

- // **L'albatros** : enfants de 3 à 11 ans les mercredis et pendant les vacances.
- // **Loisirs Ados** : enfants de 12 à 17 ans les mercredis et vendredi soir (période scolaire) et pendant les vacances. Les jeunes sont inscrits à l'activité ou en ouverture libre.
- // **Conseil Municipal des Enfants** : enfants en classe de CM1- CM2 scolarisés et habitant sur la commune. Les enfants sont au nombre de 33 et sont élus par leurs camarades de classe pour un mandat de 2 ans. Ils proposent différentes actions et projets, accompagnés par les animateurs du service jeunesse.
- // **Accueil Périscolaire** : enfants des classes élémentaires et primaires de la commune. Les animateurs communaux et prestataires extérieurs interviennent de 11h30 à 13h30, durant toute l'année scolaire ou de novembre à avril sur les différentes écoles de la commune et proposent aux enfants différentes activités culturelles, sportives, ludiques et de réflexion sur l'année.

Le Projet Educatif Local :

La ville de Saint-Avé souhaite favoriser l'épanouissement et l'intégration des jeunes dans la cité. Par conséquent il faut travailler sur les différents temps de vie du jeune et en collaboration avec l'ensemble des intervenants éducatifs. Les responsables des dispositifs devront répondre à l'ensemble des intentions éducatives, par leurs objectifs pédagogiques. L'équipe devra tendre vers ces objectifs en adoptant différentes méthodes, leur projet d'animation et l'application du règlement intérieur qui doivent être en adéquation avec ces objectifs.

Il a été validé par le comité de pilotage le 22 avril 2009. Les enjeux principaux de ce projet sont de :

- // Placer l'enfant au centre d'une communauté éducative,
- // Favoriser l'accès aux différents savoirs,
- // Accompagner l'enfant, futur citoyen, dans son développement.

Le projet pédagogique est en adéquation avec le projet éducatif local de la ville de Saint-Avé.

METTRE EN PLACE UN ACCUEIL ADAPTE AUX ADOLESCENTS

1. Vie quotidienne

- // Mettre l'accent sur les règles de la vie collective et le respect de chacun (comportement, langage, matériel...) en impliquant les ados dans leur définition.
- // Proposer des temps de concertation et/ou discussions visant à recenser les demandes des adolescents et réguler les éventuels dysfonctionnements notamment au travers du « comité des usagers ».
- // Favoriser une certaine mixité filles / garçons dans les groupes et dans les activités afin d'éviter tout cloisonnement.
- // Impliquer les adolescents dans le rangement du matériel afin de leur permettre d'accéder à une certaine autonomie et de les impliquer dans les tâches de la vie collective ainsi que dans le respect des autres usagers.
- // Impliquer les adolescents dans les différents temps de la vie collective, et plus spécifiquement sur les temps de repas (débarrassage, nettoyage,...).

2. Respecter le rythme et les particularités des adolescents

Loisirs Ados (Planning d'activités à la demi-journée ou à la journée) :

L'organisation d'une journée type

- Effectuer un accueil au cours duquel plusieurs activités seront proposées aux adolescents, mais une large part sera accordée à l'autonomie, même si un accompagnement par l'équipe d'animation est permanent pour veiller à la sécurité physique et psychologique des adolescents. Chacun sera libre d'y participer ou non, dans le respect de chacun. Ces ateliers seront en place dès l'ouverture du centre « Espace Animation », 8h30 et jusqu'à 9h30.
- A 9h45 au plus tard, les activités devront démarrer pour qu'à 11h45 les adolescents puissent faire un retour sur les activités.
- Vers 12h, les ados, accompagnés de l'équipe d'animation, iront au restaurant scolaire pour le repas ou rentreront déjeuner chez eux.
- Vers 13h30, ouverture du centre « Espace Jeunes » pour les activités de l'après-midi.
- Vers 16h45 il sera proposé un temps de goûter afin qu'à 17H00 les adolescents puissent rentrer chez eux.

Séjours (Loisirs Ados) :

Plusieurs séjours sont organisés durant les différentes périodes de vacances :

- // Un séjour à Paris durant les vacances d'hiver
- // Un séjour au Maroc de 13 jours durant les vacances de Pâques
- // Un séjour de 7 jours dans le sud de la France durant les vacances d'été
- // 4 séjours de 5 jours et 1 séjour de 4 jours à Guidel

Pour certains séjours, les jeunes sont associés à la construction du séjour au cours de différentes réunions. Ces réunions ont un double objectif :

- // permettre aux jeunes de faire connaissance, de développer des affinités et de créer du lien avec les animateurs
- // tenir compte des envies des jeunes dans le choix des activités, des hébergements...

Les séjours intègrent une partie « chantier citoyen », ainsi les jeunes inscrits devront obligatoirement participer à divers chantiers afin de financer le coût du séjour (dont le tarif facturé aux familles tient déjà compte). De plus ces chantiers favorisent la responsabilisation des jeunes, leur autonomie et permettent de participer à la vie de la collectivité.

L'organisation d'une journée type en séjour

- Effectuer un accueil au cours duquel les animateurs veilleront à ce que les enfants soient correctement équipés pour le séjour en les invitant à vérifier le matériel indispensable : duvet, tenues adaptées, lampe...
 - Les matinées seront, selon le séjour, consacrées à la découverte de l'environnement (côte, village, ville,...) ou à des activités qui seront liées au thème retenu (aquatique, sportif, culturel...).
 - Les repas faisant partie intégrante des séjours, ils seront élaborés avec les jeunes et préparés par eux sauf si l'organisation des activités ne le permet pas.
 - Les après-midi seront l'occasion de participer aux activités programmées durant le séjour, mais il peut arriver que le choix se fasse avec les jeunes.
 - Les repas du soir seront pris en fonction de l'organisation, au camping ou dans les restaurants, mais dans tous les cas il s'agira d'un repas chaud.
 - Le temps de la soirée sera consacré à des veillées ou à des sorties (bowling, billard, balade sur la plage...).

Adaptation du rythme et des activités au public adolescent

- Elaborer un programme privilégiant la diversité des activités : culturelles, ludiques ou sportives.
- Permettre à chaque adolescent de prendre une place dans la vie du groupe en proposant un programme d'activités et des temps (accueil notamment) favorisant les échanges :
 - entre les adolescents du groupe,
 - entre les adolescents du centre (Ticket Sports Loisirs et Loisirs Ados qui se verront pendant le temps des repas du midi),
 - entre adolescents et animateurs.
- Proposer un fonctionnement permettant aux adolescents d'avoir le choix de leur activité. Pour cela, plusieurs activités pourront être proposées sur des demi-journées afin de permettre au groupe de faire un choix collectif, ceci afin de favoriser une négociation, une discussion entre les adolescents dans la perspective d'une démarche démocratique.
- Dans la mesure du possible, tenir compte des envies et désirs exprimés par les adolescents. Afin de les recenser, il pourra être mis en place des temps de discussion, comité des usagers...
- Les adolescents peuvent avoir des rythmes différents, ou ils peuvent être plus fatigués certains jours. Dans ce cas, il sera nécessaire d'adapter le fonctionnement de Loisirs Ados au groupe, cela en concertation avec le reste de l'équipe.

3. Créer un climat sécurisant pour l'adolescent.

Sécurité physique des ados

- Faire respecter une certaine hygiène : lavage des mains avant le repas, l'activité cuisine...
- Veiller à ce que les adolescents aient une tenue adéquate aux sorties proposées (baignade par exemple), penser à avertir les familles verbalement ou par le biais de panneaux d'informations.
- Réfléchir à un aménagement de l'espace, des salles permettant aux adolescents de trouver suffisamment de repères pour qu'ils se sentent bien. Il sera important de les associer dans la réflexion liée à l'aménagement de leur espace (Comité des usagers). Cette réflexion permettra une amélioration de la sécurité physique et psychologique des adolescents.
- Les activités proposées aux jeunes feront l'objet d'un encadrement adapté par un éducateur diplômé et de matériel conforme aux règles de sécurité.

Sécurité psychologique des ados

- Une attention particulière sera portée aux adolescents en difficulté (sociale, handicap...) afin qu'ils trouvent leur place dans la structure.
- Privilégier l'accueil et la relation animateur / enfant, animateurs / parents, en aménageant l'espace, tout en ayant une réflexion quant à la manière d'accueillir les adolescents et les parents.
- Intégrer les adolescents nouveaux au groupe :
 - en les présentant aux autres adolescents le premier jour ou par le biais des différentes activités.
 - en les impliquant dans les activités proposées (la place de l'enfant nouveau dans l'activité devra favoriser son intégration).
- Donner des repères aux adolescents :
 - dans l'espace (Où se trouvent les choses ?)
 - dans le temps (Que fait on ? Quand ? Avec qui ? Comment ?)
 - en rappelant les règles de vie communes.
- Permettre à chacun de participer à la vie de Loisirs Ados, d'évoluer au sein du groupe et d'y trouver sa place. Une vigilance particulière sera apportée au comportement de chacun et à l'intégration d'adolescents (nouveaux ou anciens) dans le groupe.

4. Objectifs pédagogique et moyens.

Les activités sont des supports permettant d'atteindre les objectifs éducatifs déterminés dans le projet pédagogique et non une fin en soi.

Elles devront contribuer à l'épanouissement physique et culturel de l'enfant.

Les activités proposées dans le cadre de l'accueil de loisirs seront équilibrées et accessibles à tous, elles seront culturelles, ludiques et/ou sportives.

Loisirs Ados ne devra en aucun cas être considéré comme un lieu d'apprentissage technique ou compétitif.

Favoriser le développement de l'autonomie

- // Une certaine sensibilisation à la notion de respect au sens large doit être mise en place au travers du respect de l'environnement, respect des locaux, respect des autres, des différences,...
- // Le temps d'activités étant précédé d'une mise en place de matériel et de son rangement, les adolescents devront y participer activement.
- // Associer les ados dans l'élaboration des programmes en tenant compte de leurs idées, de leurs envies en terme de loisirs et cela dans la mesure du possible par la mise en place du « comité des usagers ».
- // La découverte de séjours particuliers de type mini-camp/bivouac... nécessite l'engagement des ados dans la mise en place et dans le fonctionnement du camp.

- ▄ Pour les séjours de 5 jours et plus les jeunes sont associés à la construction du séjour au cours de différentes réunions.

Ces réunions ont un double objectif :

- permettre aux jeunes de faire connaissance, de développer des affinités et de créer du lien avec les animateurs
- tenir compte des envies des jeunes dans le choix des activités, des hébergements,...

Favoriser la découverte de l'environnement différent du cadre de vie habituel

- ▄ La découverte de leur environnement proche (installations communales) et des possibilités qui leur sont offertes à proximité. Découverte de leur région, de villages, du patrimoine en général.
- ▄ Développer les activités de plein air.
- ▄ Développer la découverte de milieux différents.
- ▄ Proposer des séjours.
- ▄ Développer les activités culturelles, ludiques et sportives.

Favoriser la créativité et l'imaginaire des adolescents

- ▄ Proposer des activités autour de « créations » :
 - Peinture
 - Calligraphie
 - Tatouage
 - Atelier Blog et informatique
 - Création de maillots de sports...

FAVORISER LE TRAVAIL D'EQUIPE

1. Permettre la communication et l'échange entre les différents groupes.

Loisirs Ados et séjours communaux :

- Organiser le repas de manière à ce que les différentes tranches d'âge soient mélangées afin que les adolescents aient un contact avec des animateurs différents et pour que les animateurs connaissent tous les adolescents.
- Rester en lien / communiquer avec les autres groupes de la structure (qui fait quelle activité, à quel endroit ?)
- Développer des activités communes entre les différents groupes d'âge afin de permettre les rencontres entre adolescents d'âges différents et aux animateurs de partager leurs savoir-faire (entre L'albatros et Loisirs Ados).
- S'informer (retransmettre les informations au reste de l'équipe, poser des questions...), communiquer au maximum afin d'éviter les « non-dits ».

Séjours et activités intercommunales :

- Des réunions de préparation entre les animateurs des différentes communes permettront de construire des activités communes sur l'une des communes participantes.
- Les jeunes partant aux séjours intercommunales échangeront entre eux mais aussi avec les animateurs pour que tous puissent être partie prenante dans le choix des activités, les visites, les destinations... Le rythme de ces rencontres sera de un par mois.
- Les chantiers citoyens obligatoires dans le cas des séjours de 5 jours et plus. Ils participent à la découverte de chacun et à l'échange collectif. Cela favorise la cohésion, mais aussi à ce que chacun trouve sa place au sein du « groupe ».

2. Agir de manière cohérente au sein de l'équipe.

- S'impliquer dans l'élaboration des activités de Loisirs Ados en ayant toujours en tête le projet pédagogique et les intentions éducatives qui en découlent.
- Savoir associer l'équipe aux interrogations ou aux difficultés que l'on rencontre concernant certains adolescents.
- Agir de manière cohérente en ayant le même discours auprès des familles et des adolescents (en cas de point de vue différent, cela doit se discuter en réunion et non devant les parents ou les adolescents). En cas de doute ou d'urgence, prévenir le directeur.
- Être attentif à sa façon d'être (comportement, langage, attitude,...) et à l'image que l'on renvoie aux adolescents ou aux parents.
- Savoir associer la direction aux interrogations concernant certains adolescents, certaines difficultés...

3. Rôle de l'animateur

- L'animateur devra proposer des activités de loisirs dans le respect du projet pédagogique. Chaque activité est un moyen permettant d'atteindre des objectifs éducatifs.
- L'animateur devra favoriser la curiosité de l'enfant et la découverte à travers les activités. Il aura à charge de permettre aux adolescents de vivre leur temps de loisirs.
- Il devra veiller au bien-être des adolescents et sera à l'écoute de leur attentes et de leurs questions.
- L'animateur a un rôle éducatif important, car il devra savoir expliquer, argumenter ses choix auprès du groupe d'adolescents.
- L'animateur devra accompagner l'enfant dans une démarche de respect, d'écoute. Malgré les difficultés qui peuvent survenir, toujours privilégier les explications calmes plutôt que les sanctions.
- La convivialité est de rigueur, par conséquent le sourire et la bonne humeur sont les bienvenues.

FAVORISER LES RELATIONS PARENTS-ANIMATEURS

1. Impliquer les parents dans la vie de l'ALSH

- Diffuser les programmes d'activités au plus grand nombre par différents supports (site Internet, liste de diffusion et papier), en l'expliquant aux familles durant une réunion de présentation.
- Être disponible et à l'écoute des adolescents et des parents en ayant une réflexion particulière quant à l'aménagement des temps d'accueil.
- Favoriser les discussions avec les parents afin de « désamorcer » les éventuelles inquiétudes. Expliquer le déroulement de la journée, où vont se dérouler les repas, qui va s'occuper des adolescents, les activités qui vont être proposées...
- Inviter les familles à participer à la vie de l'accueil de loisirs au travers des rencontres informelles (accueil ou départ des adolescents).
- Impliquer les familles dans des rencontres avec l'équipe d'animation, ceci afin de développer une relation de confiance et aussi pour leur permettre de mieux nous connaître.
- L'animateur sera aussi un relais d'informations afin d'avertir les familles sur les sorties à venir et les particularités liées au programme d'activités.

Séjours à Guidel

Description du séjour

Le séjour se déroulera au Foyer Laïque de Keryado à Guidel-Plages. C'est un centre de plein air dans un parc de 6 hectares situé entre mer et campagne, à 800m du bord de mer et à 3 kms du port de plaisance de la Laïta et qui jouxte le site protégé du « Grand Loc'h ».

Les enfants et les animateurs seront hébergés dans un bâtiment, distribué en chambre de 4 à 6 lits avec salle d'eau attenante.

Il s'agit d'un camp intercommunal organisé par la ville de Saint-Avé et dont bénéficient également les villes de Ploeren et de Séné.

Nombre d'enfants

40 enfants par semaine maximum soit 17 enfants de Saint-Avé, 12 de Ploeren et 11 de Séné (32 enfants la semaine 32)

Le public

Les séjours accueillent en majorité des enfants âgés de 10 à 15 ans. Ils sont principalement des différentes communes citées auparavant mais peuvent aussi venir des communes avoisinantes (Saint-Nolff, Meucou, Vannes...).

Encadrement

5 animateurs dont 1 SB + une directrice (1 animateur de moins la semaine 32)

Période

- Du 7 juillet au 8 août
- Durée du séjour : 5 jours du lundi au vendredi sauf semaine 29 (du 15 au 18 juillet)
- 5 séjours seront proposés de la semaine 28 à la semaine 32
- 1^{er} séjour : du 7 juillet au 11 juillet
- 2^{ème} séjour : du 15 juillet au 18 juillet
- 3^{ème} séjour : du 21 juillet au 25 juillet
- 4^{ème} séjour : du 28 juillet au 1^{er} août
- 5^{ème} séjour : du 4 août au 8 août

Activités

- Sportives, culturelles et ludiques
- Pleines natures (découverte du milieu)
- Nautiques
- Grands Jeux et Veillées